



## **Compte financier unique 2023**

# **Le Département de l'Aube, responsable face aux défis à venir**

La deuxième réunion de l'année 2024 permet à l'Assemblée départementale d'appréhender au plus près sa situation financière.

Celle-ci, telle qu'elle ressort du compte financier unique 2023 est certes maîtrisée, mais affiche des facteurs de tension avec :

- **un autofinancement de 47 M€, contre 65 M€ en 2022,**
- **une dette de 35 M€, après un recours à l'emprunt, soit 114 € par Auboïs,**
- **des charges de fonctionnement en nette augmentation (principalement liée à des décisions imposées par l'Etat).**

La gestion très rigoureuse des finances du Département a permis jusqu'à présent de **rester à un très haut niveau d'investissement de 90 M€.** Aujourd'hui, cette gestion permet en premier lieu à la collectivité de traverser la crise mieux que d'autres et de continuer à investir.

**Même si les marges de manœuvre financière tendent à se réduire, le Département engage un recentrage de son action** pour demeurer la collectivité de la solidarité et de la proximité :

- solidarités avec les habitants, en particulier les plus en difficulté ;
- solidarités avec les territoires en soutenant les collectivités (25 M€ de subventions d'investissement en 2023).

Enfin, le Département de l'Aube, aux côtés d'autres Départements, appelle le gouvernement à leur redonner des leviers financiers et d'actions adaptés à leurs missions légales.



# 1| Tension sur les finances publiques : le Département de l'Aube prêt à faire front

## ■ Les finances du Département de l'Aube : les marges de manœuvre se réduisent

### Le Compte financier unique de l'année 2023 (CFU)

Cinquième Commission – Rapport 1

Depuis 2023, le Département de l'Aube fait partie des collectivités qui présentent leurs résultats financiers de l'année passée au sein d'un Compte financier unique (CFU), en lieu et place du Compte administratif (CA) et du Compte de gestion (pour le payeur départemental). L'objectif est de présenter, pour le budget principal et la quasi-totalité des budgets annexes, un document unique pour gagner en lisibilité.

Les résultats du CFU 2023 présentent ainsi :

- **422 414 988 € de dépenses totales**, soit une augmentation de 3,29 %, plus particulièrement en fonctionnement, par rapport à 2022,
- **418 824 230 € de recettes totales**, soit une augmentation 6,58 %.

L'exercice 2023 se solde par un excédent de 9,23 M€ (en baisse de 3,6 M€ par rapport à l'année précédente).

Plus précisément :

- **les recettes de fonctionnement n'évoluent que de 0,25 %** :  
baisse des DMTO, les « frais de notaire » liés aux tensions sur les marchés de l'immobilier (8 M €) ;  
faible évolution de la fraction de TVA pour compenser la suppression de la taxe d'habitation ;  
baisse de certaines dotations de l'Etat.
- **les dépenses de fonctionnement augmentent, quant à elles, de 5,85 %** :  
augmentation des dépenses à caractère général avec l'inflation et la hausse du coût des énergies (+2,8 M€) ;  
augmentation de la masse salariale avec des mesures subies (hausse du point d'indice) et volontaristes (prime exceptionnelle nationale en faveur du pouvoir d'achat versée fin 2023) (+8,2 M€) ;  
charges de gestion courante,  
progression des dépenses sociales liées au vieillissement de la population (APA, Allocation personnalisée de l'autonomie, +3,7 M€), à la revalorisation du RSA (non compensée par l'Etat), et à la protection de l'enfance (augmentation des MNA, Mineurs non accompagnés).

Avec des dépenses qui augmentent et des recettes qui baissent, le Département de l'Aube s'inscrit dans le contexte financier défavorable que vivent actuellement toutes les collectivités départementales : **une situation tendue que le Département parvient à mieux maîtriser que d'autres du fait de sa très bonne santé financière.**

Pour autant, cet effet ciseaux a un impact direct sur **l'autofinancement qui tombe à 47 M€ en 2023 contre 65 M€ en 2022**. Pour maintenir le rythme des investissements, le recours à l'emprunt a été nécessaire.

## La gestion de la dette

Cinquième Commission – Rapport 7

Depuis 2016, la politique du Département était de privilégier son désendettement. Une politique qu'il a fallu adapter en 2023 pour faire face aux besoins de financement des investissements : trois nouveaux emprunts ont ainsi été souscrits, à hauteur de 20 M€.

Au 31 décembre 2023, **la dette du Département de l'Aube s'élevait à 35 M€, soit 114 € par habitant** (contre 57 € en 2022 et 120 € en 2019).

En comparaison, en 2022, le ratio de la dette par habitant s'élevait à 517 € en moyenne pour les Départements de la même strate.

Cette dette sera remboursée pour moitié en 2028 et en totalité en 2039. L'encours de la dette reste faible et la capacité de désendettement de la collectivité est solide.

### **■ Le maintien d'un haut niveau d'investissement en particulier auprès des territoires**

Cinquième Commission – Rapport 1

**En 2023**, avec plus de **90 M€ d'investissement (hors dette)**, le Département de l'Aube a maintenu un important niveau des dépenses d'investissement.

Grâce à cela, il a pu poursuivre son ambitieux programme liés à l'entretien des équipements départementaux comme la voirie, les collèges, les équipements sportifs et culturels, tout en soutenant résolument les projets structurants développés sur le territoire.

Il consacre entre autres :

- **52,2 M€ à ses propres équipements :**

constructions de la CIME, Complexe international multisport-escalade et du Centre médico-social (CMS) de La Chapelle-Saint-Luc,

électrification de la ligne SNCF 4 Paris-Bâle ;

restructuration du collège Paul-Langevin à Sainte-Savine ;

accessibilité des bâtiments ;

rénovation établissements ou services médico-sociaux, personnes handicapées ;

rénovation énergétique de l'UTT et des bâtiments du Département ;

programme de voirie ;

restauration et rénovation de la Commanderie d'Avalleur ;

...

- **25,2 M€ pour aider les partenaires** : communes, EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale) et les associations.

## **■ Finances de Départements : un avenir en suspens**

### **Des choix à faire dans l'investissement**

Pour les années à venir, la tension sur les finances du Département de l'Aube devrait se poursuivre, ce qui laisse présager une nouvelle baisse de l'autofinancement, un recours à l'emprunt, et une baisse nécessaire de l'investissement.

« *Il y aura des choix à faire* » annonce Philippe Pichery, président du Conseil départemental de l'Aube, « *afin de rester acteur et de ne pas subir la situation* ».

Conscient et responsable, le Conseil départemental de l'Aube tiendra sa prochaine réunion ordinaire en juillet 2024. Elle prévoit le vote d'un plan pluriannuel d'investissement 2030 actuellement en cours d'élaboration.

Ce plan indispensable devra permettre de ré-étalonner les projets déjà engagés ou à l'étude afin de traverser cette crise sans cesser d'agir.

### **Rapport sur la décentralisation : l'attente d'une réforme en profondeur pour redonner du souffle aux Départements**

Alors qu'Éric Woerth, ancien ministre de budget mandaté par Emmanuel Macron, doit rendre en mai son rapport sur la décentralisation, les attentes des Départements de France sont très importantes.

Ces collectivités appellent en effet de leurs vœux des réformes en profondeur qui pourraient :

- leur redonner une autonomie financière et fiscale,
  - respecter leur liberté d'initiative et la différence d'identité entre les territoires.
- « *Laissons-nous œuvrer dans le sens favorable pour les territoires en fonction de leur particularité* » martèle Philippe Pichery.

Pour l'heure, concernant les compétences des Départements, l'ancien ministre du Budget a dit réfléchir « *non pas à recentraliser, mais à aller vers une plus grande coordination entre État et Département* ».

Cela constitue un point de vigilance majeur pour continuer à agir de façon adaptée à notre territoire.

## 2| Poursuivre l'action du Département pour répondre aux besoins des populations

### ■ Plan Aube santé : les premières mesures pour renforcer l'offre de soins

Première commission - Rapport 1

Le 29 janvier dernier, le Département de l'Aube a voté le **Plan Aube santé** dont les objectifs sont ambitieux. Il s'agit de faire face au :

- **manque de professionnels de santé sur notre territoire** (ex : 60 médecins généralistes dans l'Aube pour 100 000 habitants contre 77 au niveau national),
- **vieillesse de la population**. 53 % des Auboisiens sont âgés de plus de 40 ans, dont 21,6 % a plus de 65 ans,
- **l'augmentation des pathologies chroniques et de la sédentarité**.

L'élaboration du Plan Aube santé a mis en exergue 4 axes de travail devant déboucher sur un programme d'actions. Certains dispositifs sont déjà bien avancés :

- **améliorer l'accès à la prévention et aux soins de tous** :  
Projet de Médicobus pour « aller vers » les populations les plus éloignées de la santé, notamment en ruralité.  
Des salles de téléconsultations sur les territoires en tension et dans les EHPAD.  
Actions de préventions en cours d'élaboration.
- **renforcer l'attractivité du territoire et faciliter l'installation des professionnels de santé**  
Mission Hospitalité avec l'Agence départementale du tourisme pour favoriser l'intégration des familles des professionnels de santé sur le territoire.  
Actions de marketing territorial auprès des étudiants et professionnels pour faire connaître l'Aube et les métiers médico-sociaux du Département (Participation aux Portes ouvertes et Job dating de l'Institut en soins infirmiers ; soirée « Santé Aube » pour créer des rencontres entre professionnels).
- **poursuivre le développement de l'Aube en tant que terre de formation**  
Prime de sujétion à destination des étudiants en médecine.  
Mise à disposition gratuite d'hébergements pour les élèves médecins en stage.  
Projet à l'étude pour les élèves pharmaciens.  
Soutien financier des élèves Infirmiers en pratique avancée (IPA).
- **accompagner l'exercice quotidien et l'innovation des professionnels de santé**  
Soutien financier au déploiement des Maisons de santé pluridisciplinaires (MSP).  
Aide à l'achat de matériel ayant un intérêt général pour la population.  
Temps de rencontre entre professionnels.

Le Plan Aube santé poursuit sa construction. Il s'agit d'un plan vivant, appelé à être adapté en permanence.

## ■ **Schéma départemental du développement de la lecture publique : tout miser sur le réseau**

Deuxième commission - Rapport 2

Les Départements ont pour mission de « renforcer la couverture territoriale des bibliothèques et de favoriser leur mise en réseau ». Dans l'Aube, pour y parvenir notre collectivité a choisi de formaliser un **Schéma départemental de développement de la lecture publique 2024-2029**.

Il s'articule autour de deux orientations majeures :

- **développer des réseaux de bibliothèques attractifs** (ancrer les bibliothèques dans leur environnement, impulser de nouveaux services, renouveler l'offre culturelle...),
- **renforcer les partenariats entre le Département et les collectivités** (mise en place de deux conventions types, engagements partagés entre bibliothèques, ingénierie de mise en réseau, contrats territoire-lecture, renforcement du rôle de la Médiathèque départementale de l'Aube).

Des subventions spécifiques aux bibliothèques viendront soutenir cette démarche :

- une aide à la création de nouveaux services (petits travaux, mobilier, informatique...),
- une aide au fonctionnement des bibliothèques relais pour des actions complémentaires en partenariat avec leur territoire,
- une aide en fonctionnement aux animations habituelles.

### **La Médiathèque départementale de l'Aube**

Actuellement, la Médiathèque de l'Aube soutient 150 structures sur le territoire (60 bibliothèques, 90 points-lecture) qui peuvent bénéficier d'un accès à 240 000 livres, 32 500 CD (dont 1 700 livres lus et 4 000 titres jeunesse), 5 300 DVD réservables et acheminés par un service de navette régulier. Sans oublier des services numériques 24h/24 ainsi qu'une offre culturelle variée (rencontres, animations, débats, ateliers) déclinée sur l'ensemble du département.

## ■ **Pôle européen du chanvre**

Troisième commission - Rapport 1

En matière de développement durable, le Département s'est engagé à soutenir les actions et les initiatives qui y concourent. C'est le cas du **Pôle européen du chanvre (PEC)** qui a pour vocation d'accompagner la transition énergétique et économique des territoires à partir du chanvre.

Le PEC souhaite ainsi participer au/à :

- développement territorial durable,
- la reconquête de la ressource en eau,
- la transition écologique de l'agriculture,
- la revitalisation et la relocalisation du tissu industriel et des savoirs-faire,
- maintien et au développement de l'emploi.

Autant d'ambitions que souhaite accompagner le Département de l'Aube en adhérant à **une nouvelle structure juridique : la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Pôle européen du chanvre**.

Dans ce cadre, il prévoit, d'ores-et-déjà, une subvention de 4 000 € pour l'organisation d'un Forum mondial du chanvre les 19 et 20 novembre 2024.

## **■ Au fil des rapports...**

### **Le rapport d'activité de la SEM Energie**

Troisième commission - Rapport 2

La SEM Energie est une société de production et de distribution d'énergie, d'élimination et de traitement des déchets et des eaux usées, de gestion financière de réseaux de télésurveillance. Le Département, actionnaire minoritaire, siège au Conseil d'administration. La SEM Energie présente au cours de cette réunion son rapport d'activité 2022 / 2023.

### **Une nouvelle taxe dans le tourisme**

Cinquième commission - Rapport 10

Pour faire face aux défis qu'impose le développement du tourisme dans l'Aube, notamment en terme de développement durable, le Département de l'Aube **instaure la taxe de séjour additionnelle départementale**.

Cette taxe vise à faire contribuer les touristes aux dépenses de la collectivité en faveur du développement d'un tourisme respectueux de l'environnement.

En 2023, 61 Départements ont perçu cette taxe. L'Aube met ainsi fin à une singularité qui n'a plus lieu d'être.

Les recettes envisagées sont évaluées à plus de 100 000 € par an.

### **Le Département dresse son rapport social unique**

Cinquième commission - Rapport 12

Le Rapport social unique (RSU) rassemble des données de ressources humaines (RH) sur les collectivités locales autour d'une dizaine de thématiques :

emploi, recrutement, parcours professionnels, rémunérations, dialogue social, formation, gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences ...

Ce suivi doit permettre de mesurer les évolutions et adapter si nécessaire les objectifs de la politique RH de la collectivité.